

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**



**MAIRIE
DE
TREGUNC**

L'an deux mille dix-huit, le treize février à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie, en séance publique sous la présidence de

Monsieur BELLEC Olivier

Etaient présents : MM. BELLEC Olivier – SELLIN Yannick - VOISIN Valérie – TANGUY Michel - RIVIERE Marie-Pierre – DEROVOUT Dominique - FLOCH ROUDAUT Rachel – DION Michel – LAURENT Luc – DOUX BETHUIS Sonia - ROBIN Yves – GALBRUN Karine – NIMIS Philippe - VERGOS Sylvie - LE MAREC Vincent – BORDENAVE Bruno - JOULAIN Anita – DADEN Paul – JAFFREZIC Christiane – NIVEZ Jean-Paul - SALAUN Fanny - GUYON Yoann – HEMON Morgane – BANDZWOLEK Brigitte - SINQUIN DANIELOU Gisèle – LE GUILLOU Marthe – JAFFREZIC Marcelle – ALITURKI Stéphanie.

Les conseillers absents ont donné pouvoir pour voter en leur nom :

- Régine SCAER JANNEZ à Marie-Pierre RIVIERE

Date de convocation : 6 février 2018

Anita JOULAIN est nommée secrétaire de séance

**DEMANDE DE
DEROGATION
RELATIVE A
L'ORGANISATION DU
TEMPS SCOLAIRE
DANS LES ECOLES
MATERNELLES ET
ELEMENTAIRES
PUBLIQUES**

Nombre de conseillers
En exercice : 29
Nombre de présents : 28
Nombre de votants : 29

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte transmis au représentant de l'Etat et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de deux mois

Madame FLOCH ROUDAUT, Adjointe au Maire, indique qu'en septembre 2014, la ville de Trégunc a mis en place la semaine scolaire de 4,5 jours. L'organisation a été validée par la signature d'un Projet Educatif Territorial (PEdT) pour 2 ans, renouvelé en 2016.

Par décret du 27 juin 2017, le gouvernement a autorisé des adaptations à l'organisation de la semaine scolaire ayant pour effet de répartir les heures d'enseignement hebdomadaires sur huit demi-journées réparties sur quatre jours.

La municipalité a souhaité mener une réflexion sur les rythmes scolaires dans la concertation dès la rentrée scolaire de septembre 2017 :

- Une enquête a été réalisée auprès des parents d'élèves des écoles publiques afin de recueillir leurs avis sur l'organisation actuelle ;
- En parallèle, les conseils des maîtres des deux écoles se sont rencontrés ;
- Le 7 décembre 2017, une synthèse de ces éléments a été présentée au comité de pilotage composé des directeurs d'écoles, des enseignants, des élus, des représentants de parents d'élèves, de la directrice générale des services, du responsable et d'agents du service enfance de la commune ;

- Les conseils des deux écoles publiques se sont réunis en janvier 2018.

Résultats de la concertation :

- L'enquête réalisée auprès des parents d'élèves révèle 59,4 % d'avis favorables à la semaine de 4 jours et 39,5 % d'avis défavorables ;
- Le conseil d'école de l'école René DANIEL, réuni le 22 janvier 2018, a émis un avis favorable au retour aux 4 jours d'école par 60% pour, 10% contre et 30 % d'abstention ;
- Le Conseil d'école de l'école Marc BOURHIS, réuni le 26 janvier 2018, a émis un avis défavorable au retour aux 4 jours d'école par 25 % pour, 50 % contre et 25 % d'abstention.

Au vu de tous ces éléments, il est proposé de solliciter l'autorisation de la Directrice Académique des Services de l'Education Nationale (DASEN) pour organiser le temps scolaire sur 4 jours.

L'organisation suivante serait mise en œuvre lors de la rentrée scolaire 2018 dans les 2 écoles publiques de la commune en précisant que le PEdT serait réécrit afin de proposer des activités de qualité sur les différents temps d'accueil périscolaire :

	7h	8h45	12h	13h45	16h30
LUNDI	Accueil périscolaire	Enseignement	Temps méridien	Enseignement	Accueil périscolaire
MARDI	Accueil périscolaire	Enseignement	Temps méridien	Enseignement	Accueil périscolaire
JEUDI	Accueil périscolaire	Enseignement	Temps méridien	Enseignement	Accueil périscolaire
VENDREDI	Accueil périscolaire	Enseignement	Temps méridien	Enseignement	Accueil périscolaire

Considérant les résultats de l'enquête menée auprès des parents d'élèves et les avis des conseils d'écoles des écoles publiques de la commune ;

Ayant entendu le rapporteur ;

Après en avoir délibéré ;

Le Conseil municipal, par 25 voix :

- sollicite auprès de la Directrice Académique des Services de l'Education Nationale (DASEN) une dérogation pour organiser le temps scolaire sur 4 jours dans les écoles maternelles et élémentaires publiques ;
- autorise Monsieur le Maire à prendre toute décision relative à cette organisation.

Madame GALBRUN et Monsieur NIMIS s'abstiennent,
Madame JOULAIN et Monsieur BORDENAVE votent contre.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an que dessus
POUR COPIE CONFORME AU REGISTRE
A Trégunc, le 14 février 2018

LE MAIRE
Olivier BELLEC

